



Services gérés de services du bureau de service

Demande de propositions

N° de la demande de soumissions	2B0KB40545	Date	24 juillet 2020
Modification	13		

Bureau émetteur	Services partagés Canada (SPC) 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1G 4A8		
Autorité contractante (L'autorité contractante est la personne-ressource pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom :	Julie Bampton	
	N° de téléphone	613-790-5915	
	Adresse de courriel	julie.bampton@canada.ca	
	Adresse postale	Même que celle du bureau émetteur ci-dessus	
Date et heure de clôture	(désigné dans la présente demande de soumissions comme « clôture des soumissions ») 21 août 2020, 14 h 00		
Fuseau horaire	Heure de l'Est		
Adresse de courriel à laquelle présenter votre soumission :	julie.bampton@canada.ca		

**MODIFICATION 13**

# Question	Questions, demande d'éclaircissement, recommandation d'améliorations	Réponses
135	<p>SPC identifie actuellement 93 contrôles de sécurité, mais il en existe d'autres qui pourraient s'avérer essentiels pour SPC et ses clients. SPC peut-il confirmer quels sont les contrôles de sécurité spécifiques au centre de contact tiers qui sont nécessaires et quand ils doivent être mis en place ?</p> <p>Les contrôles de sécurité doivent-ils inclure le SC-8, le SC-13, le SC-28, le SI-2 (B) et le SI-2 (C) ?</p>	<p>Tous les contrôles de sécurité doivent être pris en compte pour soutenir les activités de transition et de migration identifiées à l'annexe A 3. Les contrôles de sécurité ont été identifiés à l'annexe 5.2 GABARIT DE RÉPONSE AUX CONTRÔLES INFORMATIQUES. Les contrôles énumérés dans la question s'appliquent à D2 et le contrôle SI-2 (C) s'applique également à D1</p>
136	<p>La réponse à la question 3 indiquait : "SPC exige que le soumissionnaire soit un entrepreneur principal pour les 3 (trois) contrats de référence qualifiés obligatoires et SPC acceptera les références des "filiales" et des "sociétés affiliées" pour les 2 (deux) autres contrats de référence qualifiés requis en vertu des exigences cotées en points R.2 - Références - Capacités des services gérés. Le principal désigné assumera la responsabilité globale de tous les produits livrables de la réponse à l'appel d'offres et sera le point de contact central pour le Canada si l'offre est retenue lors de l'attribution du contrat".</p> <p>Nous comprenons que SPC veut s'assurer que l'expérience nécessaire est fournie au Canada avec des références canadiennes provenant d'entreprises basées au Canada. Cependant, les grandes organisations se structurent souvent en plusieurs centres d'excellence au sein des structures complexes des entreprises. Cela signifie que SPC bénéficie de la vaste capacité, de l'expérience et des leçons tirées de multiples domaines de la structure d'entreprise d'une société. Le Canada peut-il confirmer qu'il est disposé à accepter des références de sociétés affiliées canadiennes pour les exigences de référence obligatoires de la DP ?</p>	<p>Voir question et réponse 3 (révisée)</p>
137	<p>Veuillez confirmer que les références cotées peuvent provenir de la prime ou des affiliés.</p>	<p>Voir la question et réponse 3 (révisée) et la question et réponse 99</p>



138	Compte tenu du nombre de questions et réponses et de la prolongation de la date de clôture, nous aimerions demander une prolongation de la période de questions jusqu'au 28 juillet.	La période de questions a été prolongée jusqu'au 31 juillet 2020@2:00pm
139	<p>La question 134 de l'amendement 12 indique que SPC est disposé à prendre des références de différents membres d'une entreprise commune. Selon notre expérience, les entreprises communes rassemblent des sociétés non liées et peuvent ou non avoir des pratiques communes ou une expérience partagée.</p> <p>D'après ce que nous comprenons, SPC veut s'assurer que l'expérience nécessaire est démontrée au Canada. Cependant, les grandes entreprises se structurent souvent en plusieurs centres d'excellence au sein des structures complexes de l'entreprise. Cette structure d'entreprise permet à SPC de bénéficier de la capacité, de l'expérience et des leçons tirées des multiples domaines de la structure d'entreprise d'une société.</p> <p>Bien que nous comprenions la nécessité d'assurer la pertinence de l'exigence canadienne, le Canada peut-il confirmer qu'il est disposé à accepter des références de sociétés affiliées et de sociétés mères basées au Canada pour les exigences de référence obligatoires de la DP ?</p>	Oui, sociétés affiliées et sociétés mères confirmées